

DÉPENDANCE



DELPHINE LEBOURGEOIS

La France face au défi du vieillissement

Les principaux candidats à la présidentielle livrent leurs propositions pour la prise en charge de la dépendance

Care of the elderly is a yardstick of a civilised society», dit un proverbe anglais, ce qui signifie «on mesure le degré de civilisation d'une société à la façon dont elle traite ses aînés.»

L'inévitable augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes, conséquence du vieillissement de la population française, constitue un défi pour notre modèle social, déjà ébranlé par la crise. Dans un rapport publié en octobre intitulé «Quelles politiques publiques pour la dépendance?», le Conseil d'analyse économique (CAE) dresse un état des lieux inquiétant. L'estimation du nombre de personnes de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie varie de 1,24 million, si l'on se réfère au nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), jusqu'à 3,3 millions selon une mesure épidémiologique. Un chiffre qui pourrait augmenter de 500 000 personnes d'ici à 2030. «Le coût engendré par la dépendance pour les soins, l'hébergement et l'aide informelle des fa-

milles se situe entre 41 milliards et 45 milliards d'euros par an, dont 23,5 milliards, soit un peu plus d'un point de PIB, relèvent de la dépense publique», rappellent les auteurs de l'étude. Compte tenu des évolutions démographiques, ce coût devrait augmenter de 0,3 % à 0,7 % point de PIB d'ici à 2040.

Des progrès insuffisants

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, la loi pour l'adaptation de la société au vieillissement comporte des avancées significatives : portée par Michèle Delaunay, ministre déléguée aux personnes âgées dans le gouvernement de Jean-Marc Ayrault, puis par Laurence Rossignol, celle-ci a permis de réévaluer le montant de l'APA à domicile. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi a aussi instauré un statut de « proche aidant » qui repose sur un « droit au répit » et un congé non rémunéré.

Mais ces progrès, aussi louables soient-ils, restent insuffisants pour répondre aux enjeux. Le neuvième baromètre de l'Organisme

commun des institutions de rente et de prévoyance (Ocirp), publié en partenariat avec Franceinfo et *Le Monde*, montre que les Français en sont de plus en plus conscients. Comment pourrait-il en être autrement, quand la moitié d'entre eux ont déjà dû faire face à la perte d'autonomie d'un membre de leur famille? Qu'expriment les sondés? La plupart plébiscitent le maintien à domicile des personnes dépendantes, mais un sur deux estime que la famille ne pourra pas l'assumer. Quant au placement dans un établissement spécialisé, dont le coût dépasse largement le montant moyen des retraites, il reste hors de portée de la plupart de nos concitoyens.

Sur la question centrale du financement, un consensus se dessine. Profondément attachés au principe de solidarité nationale, mais conscients que les finances de l'Etat sont en berne, les deux tiers des Français sont favorables à une solution hybride : un socle public complété par des assurances. Mais quelles formes doivent-elles prendre?

Les assurances privées, qui trient les assurés en fonction de leur profil de risque, peinent à convaincre. Pour la professeure Françoise Forette, spécialiste en gériatrie, l'assurance dépendance doit être obligatoire et publique dès le premier salaire, les assurances privées pouvant intervenir à titre complémentaire. «C'est la seule façon de mutualiser les risques, insiste-t-elle. Dans la mesure où 8 % seulement des plus de 60 ans deviennent dépendants, cela ne représente qu'une cotisation de quelques dizaines d'euros par mois pour chaque salarié, c'est supportable!» Une vision partagée par Jean-Manuel Kupiec, directeur général adjoint de l'Ocirp, qui précise : «Compte tenu des difficultés rencontrées par les jeunes, il est difficile de leur demander des cotisations supplémentaires. Chacun devrait commencer à cotiser à partir de 40 ou 50 ans.»

Pour la première fois, nous avons demandé aux principaux candidats à l'élection présidentielle de nous livrer leurs propositions au sujet de la prise en charge de la dépendance. Presque tous ont joué ►►►

Ce dossier a été réalisé en partenariat avec l'Ocirp, Franceinfo et LCP, à l'occasion du neuvième débat organisé mardi 24 janvier, à Paris, sur le thème : «Perte d'autonomie : quelles innovations, quelles propositions pour demain?»

DÉPENDANCE

Les attentes

La dépendance, un chantier pour le prochain président

46,8 %

DES FRANÇAIS PENSENT QUE LA PERTE D'AUTONOMIE DOIT ÊTRE UN DES THÈMES MAJEURS DE LA PRÉSIDENTIELLE 2017

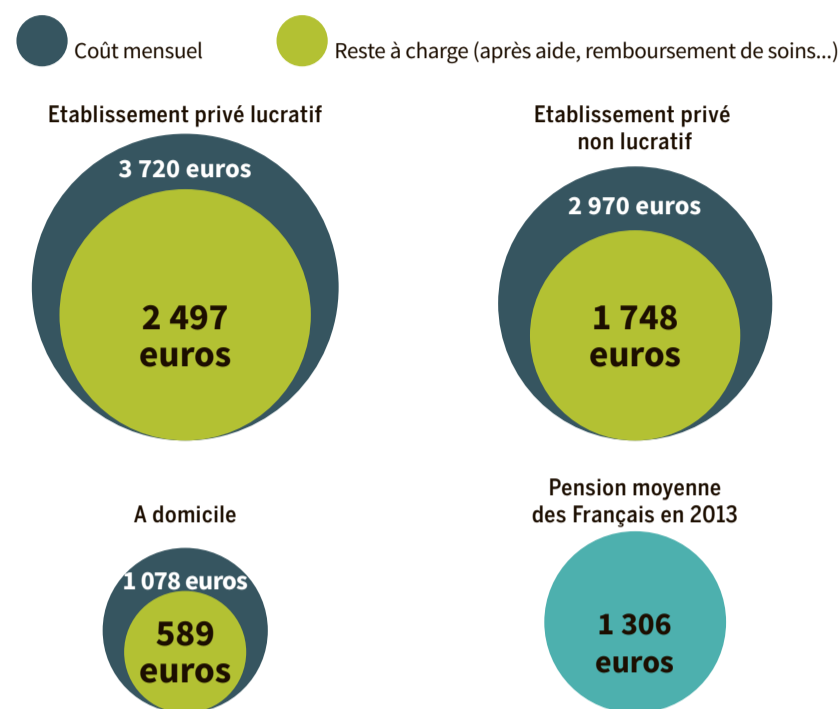
Le maintien à domicile est plébiscité, mais la moitié des sondés le jugent impossible...

76,2 %

PENSENT QUE FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE EST LA SOLUTION À PRÉCONISER POUR UNE PERSONNE ADULTE PROCHE

... et considèrent que le coût des établissements spécialisés est prohibitif

RESTE À CHARGE EN FONCTION DE LA SOLUTION CHOISIE



67,4 %

DES FRANÇAIS VEULENT QUE, LORS DU PROCHAIN QUINQUENNAT, LE FINANCEMENT DURABLE DU RISQUE DE PERTE D'AUTONOMIE FASSE PARTIE DES RÉFORMES

49,7 %

NE PENSENT PAS QUE LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE PUISSENT ÊTRE AIDÉES AU QUOTIDIEN PAR LEUR FAMILLE

►► le jeu. Ni Manuel Valls ni Emmanuel Macron n'ont répondu à nos questions. Ce dernier ne dévoilera son programme que dans plusieurs semaines.

Jean-Luc Mélenchon Créer 50 000 places en Ehpad durant le mandat

Pour La France insoumise, augmenter les plafonds d'aide de l'APA va dans le bon sens, mais reste très « cosmétique » au regard des enjeux que représente la dépendance des personnes âgées. « Il faut aller vers un service public du soin dans lequel la prise en charge de la dépendance aura toute sa place », explique Charlotte Girard, coresponsable du programme de La France insoumise. Et de poursuivre : « Nous proposons de développer un réseau public de maisons de retraite avec des tarifs harmonisés et accessibles en créant 10 000 places par an en Ehpad pendant cinq ans, soit 50 000 places pendant le mandat. » Le programme défendu par M. Mélenchon prévoit de réduire le reste à charge de 500 euros par mois pour les personnes en établissement et d'augmenter de 50 % le montant de l'APA pour ceux qui restent à domicile. A cela s'ajoute la formation du personnel nécessaire, soit au moins 100 000 personnes. Et du côté du financement ? Les pistes de l'impôt et de la cotisation sont privilégiées. Plutôt qu'une journée de solidarité nationale, Jean-Luc Mélenchon préfère une « journée de solidarité des riches ». Pas question d'une prise en charge de la dépendance par des organismes privés qui vont inéluctablement faire payer plus cher et sélectionner les meilleurs services pour les privilégiés. Donc, à l'évidence, pas d'incitation fiscale pour favoriser les assurances privées. « Ce sera la Sécurité sociale intégrale », promet-il.

Benoît Hamon Réguler l'offre d'accueil pour des tarifs accessibles à tous

Benoît Hamon veut « consacrer l'argent public à construire des Ehpad modernes, à recruter des personnels soignants, à mieux les rémunérer et les former ». Constatant le niveau très inégal des soins et l'insuffisance de l'offre dans ces établissements, il fait une priorité de la création de nouvelles places d'accueil « à des tarifs maîtrisés et accessibles à tous ». Réguler l'offre doit permettre de diminuer le reste à charge payé par les familles, estime-t-il. M. Hamon se démarque aussi par l'importance qu'il accorde à la prévention. Il veut faire une priorité de la pratique du sport et des activités physiques. « Cela peut améliorer la qualité de vie des personnes âgées et maintenir leur autonomie. Je propose le remboursement par l'Assurance-maladie de ces activités physiques adaptées lors-

qu'elles sont prescrites par un médecin pour une personne souffrant d'une maladie chronique », déclare-t-il. Concernant le financement de la dépendance, M. Hamon veut faire entrer cette problématique dans le cadre général du revenu universel d'existence (RUE), pierre angulaire de son programme. « Je crois qu'il faut aller au bout de la logique d'universalisation de notre protection sociale, dit-il. Chacun doit pouvoir être aidé indépendamment de son statut social. » M. Hamon se dit opposé à l'idée de créer une journée de solidarité pour financer la dépendance. Il n'écarte pas totalement les assurances privées, « qui pourraient venir compléter utilement les aides publiques », mais n'envisage pas pour autant d'incitations fiscales. Sa préférence va à l'intégration obligatoire d'une assurance dépendance dans les complémentaires santé et prévoyance, comme le font certaines mutuelles.

Manuel Valls Faire plus pour l'autonomie des personnes âgées

La dépendance des personnes âgées ne semble pas faire partie des priorités de Manuel Valls, qui n'a pas répondu à notre questionnaire. Son programme n'en parle quasiment pas. A ce stade, M. Valls n'a pas encore formulé de proposition concrète sur le vieillissement. Dans la partie consacrée à la santé, il s'engage néanmoins à « faire plus pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes vivant avec un handicap », mais cette annonce n'est pas étayée. C'est d'autant plus surprenant que le gouvernement qu'il dirigeait avait fait une priorité de la lutte contre le handicap, un sujet connexe. M. Valls promet aussi de revaloriser les petites retraites, ce qui aurait un impact sur le reste à charge des personnes dépendantes les plus modestes. Autre piste, il veut doubler le budget de la prévention santé. S'il est opposé au revenu universel d'existence (RUE), cher à Benoît Hamon, M. Valls voudrait fusionner tous les minima sociaux pour créer un « revenu décent » pour tous, « attribué sous conditions de ressources, à toute personne âgée de plus de 18 ans et résidant régulièrement sur le territoire national ». « Il permettra de remettre de l'ordre dans les outils de la solidarité nationale, de les rendre plus lisibles et équitables », dit-il. Les aides à la dépendance seraient-elles englobées dans cette enveloppe ? C'est probable, mais il est encore trop tôt pour l'affirmer...

François Fillon Encourager l'assurance privée individuelle

Le groupe de travail de François Fillon n'a pas terminé de peaufiner son programme sur la question des mesures pour prendre en compte le vieillissement

de la population française. Toujours est-il qu'une position de principe est adoptée. Ne pas aggraver les déficits publics, et donc ne pas créer un cinquième risque ou une cinquième branche financée par l'impôt ou des cotisations supplémentaires. La couverture individuelle serait encouragée par l'octroi d'un coup de pouce fiscal sous forme de dégrèvement. On se souvient que Nicolas Sarkozy, alors que François Fillon était premier ministre, avait promis la mise en place d'une « nouvelle dimension à notre pacte social ». Dans son discours du 8 février 2011 au Conseil économique, social et environnemental (CESE), M. Sarkozy affirmait que « pour la prise en charge de la dépendance, il nous faut inventer autre chose que le modèle traditionnel de couvertures de risques par la Sécurité sociale ». Et d'ajouter : « Quelle que soit la couverture de ce risque, quel que soit le mode de financement, je souhaite qu'elle obéisse aux principes d'universalité et de paritarisme qui gouvernent les quatre branches de la Sécurité sociale. » Alors, place à un partenariat public-privé ? Un rôle accru des assureurs privés ? Des mutuelles et institutions de prévoyance ? La question reste ouverte... On devrait en savoir davantage dans les prochains jours.

Nicolas Dupont-Aignan 5 milliards d'euros pour faire face à la dépendance

La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement n'est pas suffisante. Tel est le constat de Nicolas Dupont-Aignan, qui poursuit : « Il me paraît nécessaire de prévoir 5 milliards d'euros supplémentaires au cours du prochain quinquennat. » Pour les financer, Debut la France envisage de récupérer 2 milliards d'euros en faisant des économies sur les trois millions de journées d'hospitalisation des personnes âgées, jugées souvent inutiles. Et 3 milliards d'euros en luttant contre les fraudes sociales et fiscales. Par ailleurs, M. Dupont-Aignan estime qu'il faut mettre davantage l'accent sur la formation de professionnels de santé et des services à la personne, l'adaptation de l'habitat et des structures d'accueil. Egalement au programme : valoriser les aidants, mieux

organiser l'aide à domicile pour la favoriser et doter de davantage de personnel les Ehpad... Le maire de Yerres veut aussi soutenir davantage les aidants familiaux pour éviter qu'ils arrêtent de travailler. Il propose de mettre en place pour eux des formations prises dans le cadre d'un congé individuel de formation (CIF) ou d'un compte personnel de formation (CPF). Pour favoriser l'essor de la « silver économie », Debut la France mettra en place un fonds national pour l'innovation orienté vers l'éducation thérapeutique et les actions de prévention.

Marine Le Pen Doter la Sécurité sociale d'une cinquième branche

Pour Marine Le Pen, la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement ne va pas assez loin. En particulier parce que ce dispositif ne permet pas de résorber les inégalités sociales face à la perte d'autonomie des personnes âgées. Elle entend, d'une part, développer les politiques de prévention en amont, mais aussi accélérer la mise en conformité des bâtiments qui reçoivent du public aux normes d'accessibilité. Elle veut maintenir le lien social de ceux qui sont isolés en développant les missions de services civiques par l'intermédiaire des associations locales. Mais la mesure phare qu'elle souhaite prendre au cours de son mandat est la création d'un cinquième risque de Sécurité sociale consacré à la dépendance et au handicap pour que tous les Français puissent être pris en charge sans considération financière. Contrairement à François Fillon, la candidate frontiste déclare être opposée à la promotion d'assurances privées en la matière, même labellisées. Ce serait, dit-elle, « s'adresser seulement aux Français les plus favorisés, sans oublier que les incitations fiscales n'ont aucun caractère contraignant ». Côté financement, pas de recours à une journée de solidarité non rémunérée, jugée indécrite au regard des plus de 9 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté. Pour financer, poursuit-elle, « il faut lutter contre la fraude, mieux gérer le système de protection sociale, imposer un délai de carence pour l'accès aux soins des étrangers en situation régulière ». Afin de soutenir les aidants, Marine Le Pen envisage l'octroi d'un trimestre de retraite pour cinq trimestres consacrés à l'aide d'un proche dépendant ainsi que d'un élargissement du droit au répit. Pour développer la silver économie, son programme prévoit la création d'un fonds d'investissement 100 % public en partenariat avec la Banque publique d'investissement, car, selon elle, « nous avons un vivier de jeunes ingénieurs innovateurs, chercheurs et entrepreneurs qu'il faut aider pour le bien de nos aînés ». ■

PATRICK LELONG
ET JÉRÔME PORIER

LEXIQUE

Aidant Un aidant est un individu qui aide une personne dépendante dans sa vie quotidienne. Il y en aurait 8,5 millions en France.

APA Distribuée par les départements, l'Allocation personnalisée d'autonomie est versée à toute personne âgée en situation de perte d'autonomie liée à son état physique ou mental. Son montant diffère en fonction des revenus de la personne dépendante et selon que cette dernière réside à son domicile ou est hébergée en maison de retraite.

EHPAD Un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes est consacré à l'accueil des personnes âgées de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie et qui ne peuvent plus être maintenues à domicile. C'est une structure médicalisée, qui peut relever d'un statut public, privé à but lucratif ou privé associatif.

Reste à charge Il s'agit de la somme dont doit s'acquitter mensuellement une personne en situation de perte d'autonomie (ou sa famille) pour prendre en charge sa dépendance, après déduction des divers remboursements et aides.

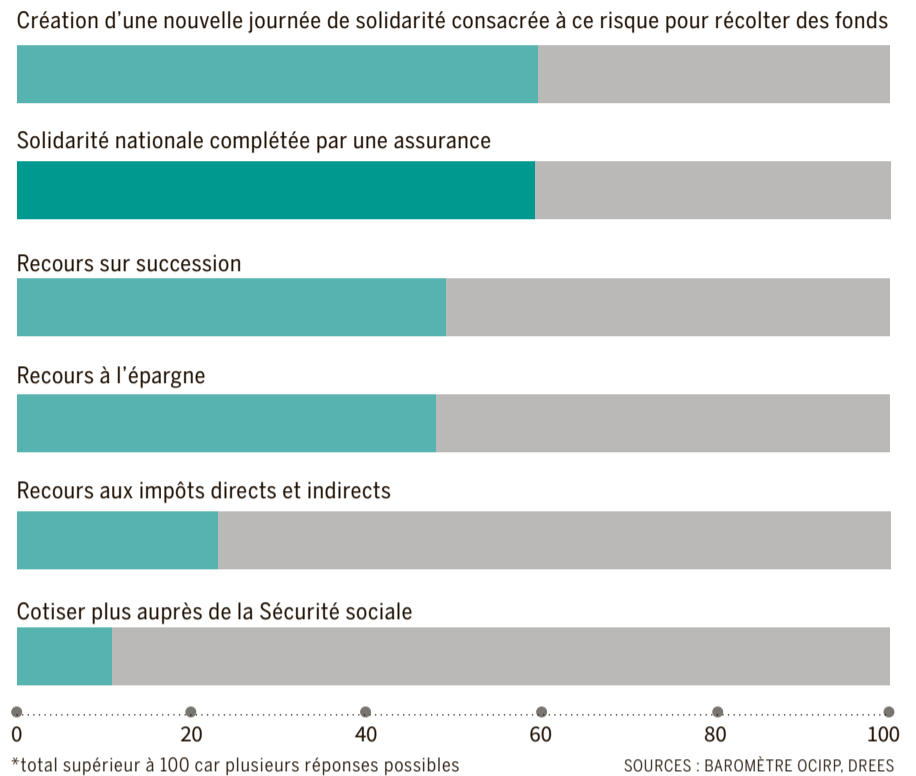
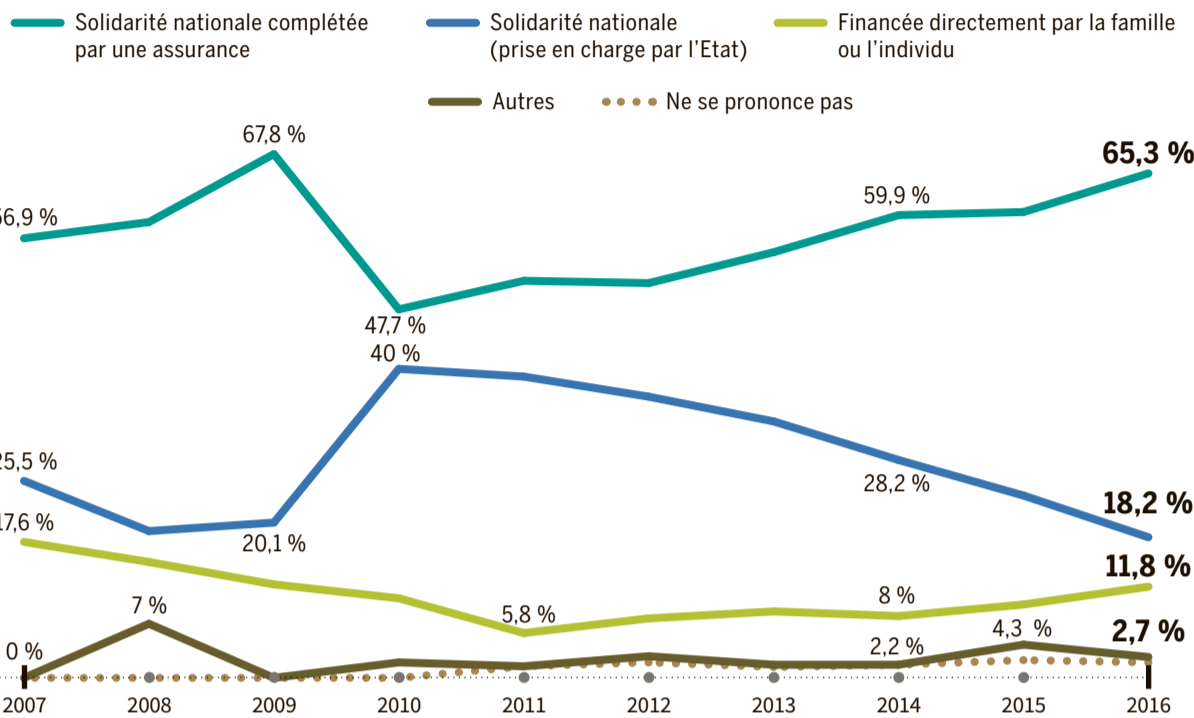
Silver économie Cette expression désigne le marché en pleine croissance des seniors. Elle concerne l'ensemble des produits et services destinés aux personnes âgées de plus de 60 ans. Ce marché était évalué à 92 milliards d'euros en France en 2013.

des Français

Deux tiers des Français sont favorables à un financement reposant sur l'Etat et une assurance complémentaire

Mais d'autres pistes doivent être explorées*

COMMENT FINANCER LA PERTE D'AUTONOMIE



Assurances dépendance : pourquoi elles déçoivent

Pour les assureurs, le degré de perte d'autonomie reste délicat à évaluer, ce qui explique les nombreuses lacunes des offres du marché

Assurer les conséquences de la perte d'autonomie pour permettre aux personnes âgées dépendantes de faire face aux dépenses supplémentaires qu'entraîne leur état? L'idée n'est pas nouvelle: elle existe depuis quasiment trente ans en France. Mais elle n'est pas pour autant arrivée à l'âge adulte: les contrats mis au point font toujours l'objet de violentes critiques de la part des associations de consommateurs et des spécialistes.

Des montants insuffisants

Annie de Vivie, qui a fondé le site d'informations pour les seniors et les aidants, Agevillage.com, estime notamment que les assurés sont déçus: «Au fil du temps les cotisations deviennent souvent insupportables et ceux qui deviennent dépendants se voient fréquemment opposer un refus de prise en charge, car, même s'ils sont reconnus en perte d'autonomie par les organismes sociaux, ils ne le sont pas suffisamment pour l'assureur.»

A l'UFC-Que choisir, Mathieu Escot, responsable des études, pointe d'autres faiblesses: «Nous regrettons l'imprévisibilité de ces contrats, car les garanties ne se mettent en marche – en cas de dépendance – que vingt ou vingt-cinq ans après la souscription. Les montants assurés se

révèlent quant à eux souvent largement insuffisants par rapport aux besoins, puisque le coût du travail augmente plus vite que la revalorisation des rentes garanties.» Il regrette aussi le manque de visibilité sur les cotisations, «qui peuvent augmenter sans fin», et l'existence d'une sélection médicale, «problématique puisqu'il n'existe que des assureurs privés pour couvrir ce risque». Au chapitre des critiques, on peut ajouter des conditions qui ne sont pas toujours claires, des mécanismes de déclenchement des garanties variables d'un assureur à l'autre, des délais de carence et de franchise qui annulent ou retardent le moment du paiement des garanties...

Pour François Lusson, actuaire associé du cabinet Actense, le paysage est contrasté: «La dépendance totale, celle qui se traduit par l'impossibilité d'effectuer seul une majorité d'actes de la vie quotidienne (se déplacer, se vêtir, se toiletter, se nourrir...), apparaît à l'expérience véritablement assurable, car il existe désormais suffisamment de recul sur ce risque. Il n'y a d'ailleurs pas beaucoup de contentieux dans ce domaine.» En revanche, poursuit-il, «la couverture dépendance partielle est délicate, car plus difficile à définir contractuellement, ce qui engendre des zones d'interprétation». Un assuré peut

donc s'estimer dépendant et demander à bénéficier de son assurance, alors que l'assureur lui opposera un refus.

Le sujet de la dépendance partielle est d'autant plus délicat qu'il coûte plus cher à assurer, puisque la probabilité de mettre en œuvre la garantie est plus élevée, et que les enjeux sont moins maîtrisables. «Si l'on découvre demain une molécule qui bloque la maladie d'Alzheimer, par exemple, on arrêtera l'évolution de la maladie, mais cela entraînera une augmentation de l'indemnisation en dépendance partielle et, simultanément, une diminution de la dépendance totale», poursuit M. Lusson. Pour les assureurs, c'est donc une inconnue de taille, qui se traduit encore par des définitions contractuelles des couvertures et des tarifs très variables d'un assureur à l'autre. «Les assureurs ont su faire converger les définitions et les tarifs des garanties dépendance totale, ils sauront également prendre des paris maîtrisés à l'avenir pour la dépendance partielle», conclut M. Lusson.

Paradoxalement, il n'est pas possible d'accuser les assureurs de se mettre l'argent dans les poches. «Même au périmètre de la dépendance totale, depuis le lancement de ces garanties, on ne peut pas dire que les assureurs ont gagné de l'ar-

gent sur ce risque», prévient M. Lusson. D'autant moins qu'ils ne peuvent plus compter sur les performances des marchés pour réaliser des marges financières sur le placement de leurs provisions.

Reculs des pouvoirs publics

Du côté des assureurs, Bernard Spitz, président de la Fédération française de l'assurance (FFA), parle d'un «sentiment général d'insatisfaction dû au décalage avec les besoins», mais pointe les reculs des pouvoirs publics. «Nous nous étions mobilisés pour accompagner la réforme promise sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, dit-il. Mais celle-ci a été reportée chaque année, puis abandonnée. Et rebelle sous la gauche!» Les assureurs restent donc seuls sur ce front pour pallier l'insuffisante allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Pour faire avancer le dossier, la profession a créé un label «GAD assurance dépendance» en 2013, destiné à harmoniser l'offre et à fournir un socle de garanties plus solides que celles proposées de manière éparse sur le marché. «Ce label offre une référence utile, poursuit M. Spitz. Il impose un vocabulaire et des définitions communes, le paiement d'une rente viagère d'au moins 500 euros par mois, des modalités de revalorisation des garanties

définies contractuellement, de l'information, des conditions de maintien de l'assurance en cas d'interruption de paiement des cotisations.»

Depuis son lancement, une dizaine de produits concurrents portent ce label, représentant 60 % des nouveaux contrats souscrits. Malgré tout, les assurés resteront toujours confrontés à l'hétérogénéité des définitions publiques et privées de la dépendance, puisque les assureurs ont choisi comme dans d'autres pays des critères d'indemnisation fondés sur la possibilité ou non d'effectuer des actes de la vie quotidienne, quand les services sociaux se basent sur les classifications administratives de la grille Aggir, qui distingue six degrés de dépendance – les groupes iso-ressources (GIR).

Une politique que les assureurs ne semblent pas près d'abandonner. «Le critère des actes de la vie quotidienne est celui qui est le plus souvent retenu à l'étranger et le moins contestable. C'est aux pouvoirs publics de faire le choix de la simplicité pour les assurés, plutôt que le confort du jargon bureaucratique», estime M. Spitz. Autant dire que le chantier de la couverture dépendance est bien loin d'être terminé... ■

ÉRIC LEROUX

« Sur ces questions, la société bouge plus vite que l'Etat »

Pour le sociologue Serge Guérin, spécialiste du vieillissement, l'entraide familiale permettra de faire face à la dépendance

ENTRETIEN

Serge Guérin est sociologue, spécialiste des questions liées au vieillissement, et dirige le master directeur des établissements de santé de l'Institut des hautes études économiques et commerciales (Insee). Il vient de publier, en collaboration avec Pierre-Henri Tavoillot, *La guerre des générations aura-t-elle lieu?* (éditions Calmann-Lévy). Selon lui, la solidarité entre générations permettra de faire face au problème de la dépendance des personnes âgées, à travers des dispositifs qui restent à inventer. Un point de vue à contre-courant des idées reçues.

Le regard des Français sur le vieillissement et la dépendance a beaucoup changé...

C'est de moins en moins un sujet tabou. Il y a encore une dizaine d'années, lors-

qu'on évoquait ces problématiques, il y avait beaucoup d'incompréhension, de rejet, de déni... Et puis la vie nous a rattrapés. Avec le vieillissement de la population, un Français sur deux a déjà été confronté au problème de la perte d'autonomie d'une personne âgée, ou non, dans son entourage. En entreprise, c'est un salarié sur cinq. S'occuper d'une personne âgée en difficulté est un motif d'absentéisme fréquent, plus fréquent que pour s'occuper d'un enfant. Les médias se sont emparés du sujet et la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement [entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016] a fait beaucoup pour la reconnaissance du statut d'aidant. Autre évolution, les gens prennent conscience de plus en plus tôt de l'importance de rester physiquement actif, de bien s'alimenter, pour vieillir en bonne santé et éloigner le risque de perte d'autonomie.

Dans votre dernier livre, vous écarterez l'idée, pourtant répandue, d'un conflit latent entre générations...

Lorsque l'on interroge les Français sur ce qui va mal dans leur pays, seulement 6 % des sondés évoquent les conflits intergénérationnels, c'est révélateur. L'intergénération, c'est le quotidien fondateur: celui de la famille. Le slogan «Familles, je vous hais» d'André Gide, qui faisait florès en Mai 68, ne correspond plus à notre époque. Au contraire, la famille est considérée comme un refuge, alors que le monde du travail, avec ses exigences de compétitivité, peut être perçu comme hostile.

Lorsque l'on est confronté à un «accident de la vie», à la maladie, au chômage, c'est généralement vers un proche parent qu'on se tourne. Dans plus de 90 % des cas, c'est au sein de sa famille qu'on trouve de l'aide lorsqu'on

devient dépendant. En moyenne, un aidant consacre vingt heures par semaine à ces tâches. Comme il existe 8,5 millions d'aidants en France, cela représente un poids économique de 164 milliards d'euros!

Comment ce problème est-il perçu par les entreprises?

Quarante-six pour cent des aidants sont en activité professionnelle, soit 4 millions de personnes. Conjuguer leur mission avec leur métier affecte leur productivité. Qu'elles le veuillent ou non, les entreprises ne peuvent pas dire qu'elles ne sont pas concernées. Mais elles ne savent pas trop comment aborder le problème.

Le plus souvent, les salariés sont réticents à évoquer leur condition d'aidant dans leur milieu professionnel, car ils redoutent qu'elle soit perçue comme

une fragilité, ce qui pourrait les pénaliser. D'autant qu'ils n'ont généralement aucun avantage à en retirer, contrairement aux femmes enceintes, par exemple, qui sont protégées. L'ampleur du problème, en particulier pour les PME, nous oblige à trouver de nouvelles solutions. Les entreprises pourraient s'assurer contre ce risque ou faire appel à des sociétés spécialisées, par un système d'abonnement, pour répondre à un besoin ponctuel.

Sur ces questions, la société bouge plus vite que l'Etat, elle produit du «care» en dehors des institutions. En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, le droit au répit des aidants est une avancée, mais il reste beaucoup de chemin à parcourir. Heureusement, les idées sont en train de mûrir. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR JÉRÔME PORIER

DÉPENDANCE

Des associations pour épauler les aidants

Formations, conseils, écoute... des structures apportent soutien et réconfort dans une lourde tâche

Lorsque l'on m'a annoncé que mon mari était atteint de la maladie d'Alzheimer, c'est toute ma vie qui a basculé! Le médecin s'est occupé de lui. Mais moi, en tant qu'aidante, je me suis retrouvée seule. Je ne savais pas vers qui me tourner!», se souvient Georgette Laroche, 80 ans, dont l'époux décédera six ans plus tard.

Ils seraient plus de 8 millions de personnes en France à consacrer du temps à s'occuper d'un proche (parent, femme, mari) dépendant ou handicapé. « Cette présence quotidienne aux côtés du malade est physiquement et psychologiquement éprouvante pour l'aidant, d'autant plus que certaines maladies évoluent pendant dix, voire douze ans. C'est dur à vivre », souligne Florence Leduc, présidente de l'Association française des aidants (AFA). « Or, si le proche s'épuise et s'étiole, c'est la santé de ce dernier qui est en danger. C'est par conséquent le maintien à domicile de la personne dépendante qui est remis en cause. D'où l'intérêt de se préoccuper du soutien à l'aidant », affirme Claudie Kulak, fondatrice de la Compagnie des aidants.



DELPHINE LEBOURGEOIS

« J'ai très vite éprouvé le besoin de rencontrer des personnes qui vivaient la même épreuve »

PHILIPPE DE LINARES
aidant

Rompre l'isolement

« Dès l'annonce de la maladie de ma femme, un corps de Lewy, j'ai stoppé mon activité de consultant indépendant pour m'occuper d'elle. C'était nécessaire pour coordonner les soins et les aides. Très vite, j'ai éprouvé le besoin de rencontrer des personnes qui vivaient la même épreuve. Le partage d'expériences m'a remonté le moral et m'a aidé à tenir », raconte Philippe de Linares. Rompre l'isolement est l'un des conseils donnés aux aidants afin de supporter

le quotidien et admettre l'évolution irréversible de la maladie. « C'est en me rendant à un salon sur la dépendance que j'ai trouvé des adresses d'associations près de chez moi. Cela m'a aidée à organiser le maintien à domicile de ma mère et à vivre cette période douloureuse », témoigne Anne Collot.

Si certains retraités ont du temps à consacrer à leur proche atteint d'une sclérose en plaques, d'un Parkinson ou d'un Alzheimer, les actifs doivent jongler avec leur emploi du temps. « En plus de m'occuper de ma mère, je

dois gérer ma vie au bureau et ma vie de famille avec mari et enfants. C'est dur de tout concilier », reconnaît Anne Collot.

Collectifs et associations sont de plus en plus nombreux à proposer diverses formes de soutiens à ceux qui sont en première ligne. « En tant qu'époux ou enfant, l'aidant pense que c'est son devoir d'assumer tout et tout seul. C'est faux! Il a toujours besoin d'informations, d'aide psychologique ou encore de rencontrer du monde », affirme Nathalie Quaebeur, directrice des Maisons des aidants

de la métropole Lille-Roubaix-Tourcoing. Pour répondre à ces attentes, ces structures organisent des conférences et des groupes de paroles. Certaines proposent des journées de formation gratuites pour parler de l'évolution de la maladie ou présenter les aides existantes et les dispositions (juridique, financière) à prendre. Il peut y être aussi question des comportements à adopter face à un proche qui perd la mémoire. « J'ai suivi une telle formation. Cela m'a beaucoup apporté dans la nouvelle relation avec ma mère qui parfois ne me

reconnaissait plus », confie Anne Collot. En 2016, 300 personnes ont bénéficié d'ateliers organisés par l'AFA. « Après avoir géré pendant un an tout en solo, je me suis rendu compte que j'étais K-O, stressée et que je ne voyais plus personne », se souvient Georgette Laroche.

Depuis l'entrée en vigueur en janvier 2016 de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, le droit au répit est reconnu. Ainsi, des associations proposent désormais des vacances et des loisirs aux aidants familiaux. Elles programment des loi-

sirs partagés pour des couples « aidant aidé » (goûters, chorale, sorties au musée...). Des séjours sont organisés dans des hôtels adaptés avec des encadrants. Autre initiative: la Maison des aidants de la métropole Lille-Roubaix-Tourcoing offre les services d'un « relais d'aidants à domicile ». Moyennant un tarif modeste, de 4 à 6 euros de l'heure, un membre de l'association connaissant ces maladies remplace au domicile le proche une demi-journée ou une soirée pour lui permettre de s'absenter en toute tranquillité. Une fois leur proche décédé, beaucoup d'ex-aidants n'oublient pas ce désarroi. Beaucoup s'engagent comme bénévoles afin d'épauler d'autres personnes, parfois confrontées à des situations compliquées. ■

LAURENCE BOCCARA

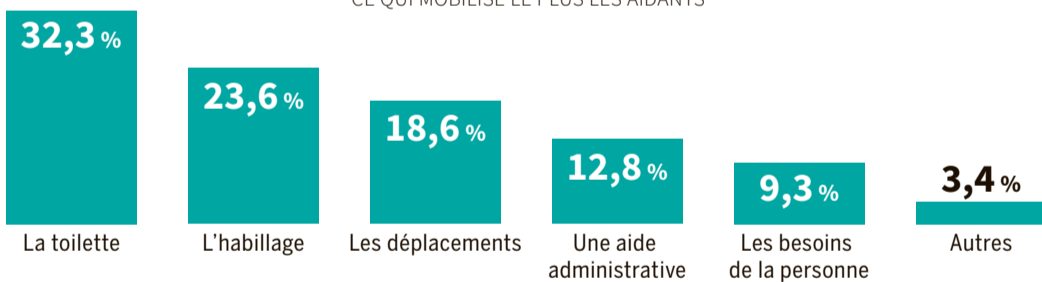
Association française des aidants
Aidants.fr

La Compagnie des aidants
Lacompagniedesaidants.org
Maisons des aidants de la métropole de Lille-Roubaix-Tourcoing
Maisonsdesaidantsmetropolelrt.fr
Collectif d'aidants sur la maladie à corps de Lewy
Aidantsmcl.fr

L'entreprise au secours des familles ?

Des tâches difficiles et chronophages

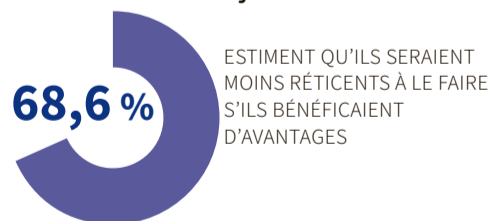
CE QUI MOBILISE LE PLUS LES AIDANTS



Au travail, les Français oseraient en parler...

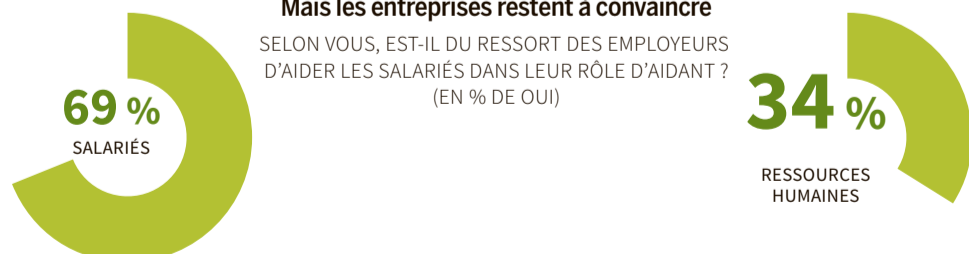


... si on leur octroyait des droits



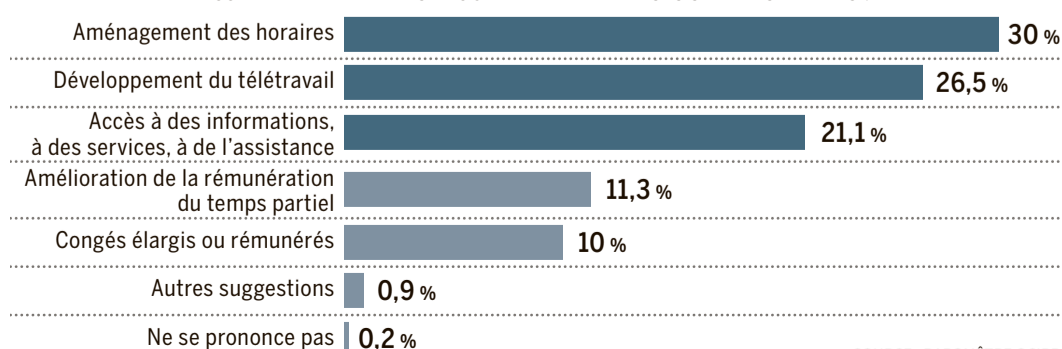
Mais les entreprises restent à convaincre

SELON VOUS, EST-IL DU RESSORT DES EMPLOYEURS D'AIDER LES SALARIÉS DANS LEUR RÔLE D'AIDANT ? (EN % DE OUI)



Les salariés réclament surtout de la flexibilité

COMMENT L'ENTREPRISE POURRAIT-ELLE AIDER SES SALARIÉS AIDANTS ?



SOURCE : BAROMÈTRE OCIRP

Aides de l'Etat, mode d'emploi

Des dispositifs existent pour soutenir les personnes dépendantes et les aidants. Voici les conditions pour en bénéficier

En France, 5,5 millions de personnes vivent à domicile avec des problèmes de santé ou un handicap et sont aidées par des proches. Dans 64 % des cas, cette assistance est assurée par une seule personne, pour près de la moitié par le conjoint. Pour soutenir ces aidants dans leur lourde tâche, plusieurs dispositifs existent.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) « Cette aide départementale est versée aux personnes dépendantes de plus de 60 ans pour financer l'aide à domicile ou en établissement », explique Brigitte Huon, vice-présidente de l'association France Alzheimer et maladies apparentées. Elle est accordée sans conditions de ressources et son montant dépend du degré de dépendance, du mode d'hébergement et des revenus. Si vous êtes aidant et effectuez chez votre proche des heures de ménage, de cuisine, etc., il peut vous embaucher pour ce travail et vous rémunérer avec son APA, à condition que vous ne soyez pas son conjoint, son concubin ou pacés ensemble.

Où s'informer? Auprès du conseil général ou aux Centres locaux d'information et de coordination (CLIC), lieux d'accueil, de conseil et d'écoute pour les personnes âgées et leur entourage.

Les aides sociales du département Réservées aux plus de 65 ans (plus de 60 ans en cas d'invalidité au travail) avec une

faible perte d'autonomie, elles sont versées aux personnes à faibles ressources (moins de 9 606 euros par an pour un célibataire et de 14 918,90 euros pour un couple, depuis le 1^{er} avril 2016). Elles financent partiellement une aide ménagère à domicile, avec un plafond de trente heures par mois pour un célibataire et de quarante-cinq heures par mois pour un couple. Ces aides sont d'un montant variable selon les départements et, contrairement à l'APA, récupérables sur la succession.

Où s'informer? Auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS) du domicile du proche aidé.

Les aides de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV), des caisses de retraite complémentaire et de mutuelles Attribuées sous condition de ressources et de patrimoine aux personnes légèrement dépendantes qui ne touchent pas l'APA. Selon les cas, elles prennent la forme d'un capital de plusieurs milliers d'euros ou d'une prise en charge partielle des frais liés à l'aide à domicile (soins, toilette, ménage, cuisine...).

Où s'informer? Directement auprès des caisses de retraite et mutuelles.

Le congé proche aidant Depuis le 1^{er} janvier, il remplace le congé de soutien familial. Il est accordé aux aidants en activité professionnelle depuis au moins un an.

« Ce congé spécifique permet à tout salarié d'interrompre provisoirement son travail pour s'occuper d'un parent en situation de dépendance », explique Annie de Vivie, fondatrice du site d'informations pour les seniors et les aidants, AgeVillage.com.

Ouvert à tous les aidants d'une personne dépendante (parent, ami, voisin...), il peut être pris sous forme fractionnée ou à temps partiel, sa durée maximale étant d'un an sur l'ensemble de sa carrière. Ce congé n'est ni rémunéré par l'employeur ni indemnisé par la Sécurité sociale, mais l'aidant reste couvert par l'Assurance-maladie et continue d'acquies des droits à la retraite.

Où s'informer? Auprès de votre entreprise.

L'aide au répit ou l'aide en cas d'hospitalisation La première est réservée aux aidants de bénéficiaires de l'APA dont le plafond d'aides a été atteint. Limitée à 500 euros par an, elle doit être utilisée pour financer une aide à domicile ou un hébergement temporaire afin de permettre à l'aidant de souffler.

La seconde est ponctuellement accordée si l'aidant doit être hospitalisé sans possibilité de se faire remplacer. Elle est limitée à 992 euros, au-delà des plafonds de l'APA.

Où s'informer? Auprès du Conseil départemental, de certaines caisses de retraite, mutuelles et assurances. ■

MARIE PELLEFIGUE